

# Saint-Germain de la grange



Numéro spécial - Rentrée scolaire

## Editorial

Rentrée scolaire  
Mardi 2 Septembre  
2014

à 8 h 30

## Sommaire

Nos écoles	page 2
Restauration scolaire	page 2
Restauration scolaire - Garderies	page 3
Etude surveillée	page 3
Réforme des rythmes scolaires	page 4

### Bulletin municipal

Directeur de la Publication :  
Bertrand HAUET

Réalisation :  
Commission Communication

1 rue de la Mairie  
78640 Saint Germain de la Grange

Tél. : 01.34.91.02.10 – Fax : 01.34.89.26.26  
Courriel :  
mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr

Imprimé par nos soins

C'est durant l'été que se prépare la rentrée scolaire de nos enfants. Cette année revêt un caractère particulier puisque nos écoles, comme toutes les écoles publiques du territoire, devront se plier à la réforme des rythmes scolaires

Je ne me permettrai pas de juger du bien-fondé de cette réforme.

Une chose est sûre c'est qu'elle vient bouleverser le rythme des enfants et par là-même celui des familles et des collectivités territoriales menaçant parfois le fragile équilibre organisationnel et financier de ces deux dernières.

L'usage nous dira si ces changements auront été bénéfiques pour nos enfants. Je vous donne d'ailleurs rendez-vous en fin d'année scolaire prochaine pour faire un bilan des effets de la réforme non pas du point de vue des énarques qui l'ont créée mais de celui des experts incontestés en matière d'enfants : nous, leurs parents.

Je vous proposerai un espace d'expression sous forme de sondage ouvert où vous pourrez nous faire part de vos retours.

Les effectifs de nos écoles sont en très légère augmentation cette année encore ce qui nous permet de garder 3 classes en maternelle et 5 classes en élémentaire.

L'équipe enseignante accueillera cette année une nouvelle enseignante en remplacement de Madame Biscarros, le reste de l'équipe étant inchangé

**Corinne DESAUW**

**Maire Adjoint aux Affaires Scolaires et périscolaires**

## Nos écoles

### ECOLE MATERNELLE

**Adresse :** Rue de Plaisir  
**Téléphone :** 01 30 64 10 21

**Directeur :** Monsieur BETHENOD

**Institutrices :** Madame GRAD  
Madame MAUPIN

**Horaires :** de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 le lundi et le jeudi  
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h le mardi et le vendredi  
De 8h30 à 11h30 le mercredi



### ECOLE ELEMENTAIRE

**Adresse :** Rue de la Mairie  
**Téléphone :** 01 34 89 57 70

**Directrice :** Madame DELORMEL-DEMARCO

**Institutrices :** Mesdames BIHACHE, HERPE  
PICHET et POULAIN

**Horaires :** de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 le lundi et le jeudi  
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h le mardi et le vendredi  
De 8h30 à 11h30 le mercredi

## Restauration n scolaire

Le restaurant scolaire est ouvert de 11h30 à 13h20. La Société Yvelines Restauration est en charge de la fabrication et de la fourniture des repas. Nous rappelons aux parents qu'ils doivent signaler les problèmes d'allergie ou d'intolérance alimentaire de leurs enfants et signer un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) avec le médecin scolaire, le Directeur d'école et la Mairie.

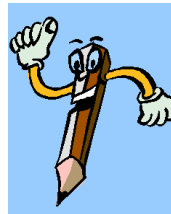
### Règlement

Le fonctionnement de la cantine est soumis à un règlement remis à chaque enfant en début d'année scolaire. Ce règlement accepté, complété et signé devra être retourné en mairie par les parents.



### Tarifs et Inscriptions

Pour l'année scolaire 2014-2015, le Conseil municipal a décidé de maintenir **le prix du repas à la cantine à 3,85 €.** (tarif inchangé depuis 3 ans)



Seules les inscriptions écrites seront validées.

Trois possibilités :  
par e-mail :  
[accueilsdgdg@wanadoo.fr](mailto:accueilsdgdg@wanadoo.fr)  
par courrier postal ou déposé en

Mairie  
par fax : 01 34 89 26 26

### Inscription annuelle

Elle est à privilégier pour les enfants qui déjeunent régulièrement à la cantine. En cas de modifications ponctuelles, il est possible d'annuler

ou d'ajouter un ou plusieurs repas en le signalant le vendredi avant 10h pour la semaine suivante (par écrit, modalités ci-contre).

## Inscription mensuelle

Elle doit être utilisée pour les enfants qui déjeunent de manière ponctuelle au restaurant scolaire.

Tout ajustement par rapport à cette inscription peut être opéré le vendredi avant 10h pour la semaine suivante (par écrit, modalités ci-contre).

Si les enfants déjeunent à la cantine sans avoir été expressément inscrits suivant les conditions prescrites, il pourra être prononcé, lorsque cet état de fait aura été constaté plus de 3 fois dans un trimestre, leur exclusion de plein droit du service de restauration scolaire jusqu'à la fin de l'année.

Un courrier d'avertissement sera envoyé aux parents dès la 2ème fois.

## Paniers repas

Les paniers repas fournis par la famille sont autorisés dans le cadre d'un PAI. **La tarification spécifique à l'accueil des enfants est fixée à 1,30 € par jour de présence. Pour l'inscription, voir modalités ci-contre. (tarif inchangé depuis 2 ans)**

**! Attention : Repas du mardi 2 septembre 2014**  
**Les inscriptions ou modifications doivent être faites en Mairie, au plus tard le mercredi 27 août avant 10 h.**



## GARDERIE DU MATIN

L'accès à la garderie est ouvert aux enfants des écoles maternelle et élémentaire de 7h30 à 8h20, dans les locaux de l'école élémentaire **le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.**

### Tarif

**Le tarif est fixé à 2,00 €. (tarif inchangé depuis 2 ans)**

## GARDERIE DU SOIR

L'accès à la garderie du soir est réservé exclusivement aux enfants de l'école maternelle; les enfants de l'école élémentaire sont accueillis à l'étude surveillée. La garderie du soir se tient dans les locaux de l'école maternelle de 16h30 à 18h45. (téléphone 01 34 64 10 21)

### Tarifs

#### **3,00 € le lundi, mardi, jeudi et vendredi**

3,00 € supplémentaires seront facturés si un enfant est retiré par ses parents, ou une personne habilitée, après 18h45.

**(Tarif inchangé depuis 2 ans)**

### A noter :

L'accueil est prioritaire pour les enfants préinscrits



**L'étude surveillée** se déroule dans les locaux de l'école élémentaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour les enfants du CP au CM2.

Elle est assurée par une équipe du Personnel communal et éventuellement par des enseignants volontaires.

### Tarifs et horaires

**2,00 € : de 16h30 à 17h précises. (tarif inchangé depuis 2 ans)**

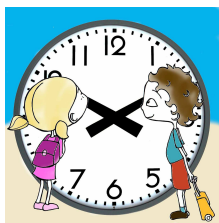
**4,65 € : de 16h30 à 18h30 sans possibilité de sortie anticipée avant 18h. (Tarif inchangé depuis 3 ans)**

4,65 € supplémentaires seront facturés si un enfant est retiré par ses parents, ou une personne habilitée, après 18h30. La facturation est effectuée à la présence constatée.

### Modalités de paiement

Un titre de paiement mensuel regroupant restauration scolaire, garderies et étude surveillée sera émis par la Mairie et adressé par le biais de la Perception au domicile des familles.

Un service de prélèvement automatique permet de faciliter le règlement des prestations périscolaires.



# Réforme des Rythmes Scolaires

La désormais célèbre réforme des rythmes scolaires impose dès la rentrée 2014 une réorganisation hebdomadaire de la semaine d'école, qui doit être composée de 5 matinées et de 3 à 4 après-midis.

Le service de la restauration scolaire proposé jusqu'ici les lundi, mardi, jeudi et vendredi est étendu au mercredi.

## TAP

Pour rappel, les TAP ne sont pas obligatoires et seuls les enfants inscrits à l'année pourront être acceptés.

**Important : Veuillez noter qu'aucune solution de garde alternative ne pourra être proposée pour les enfants non inscrits**

## 3 axes de TAP

- TAP autour du sport et de l'expression corporelle (jeux d'oppositions/ jeux de ballons/zumba).
- TAP autour de la culture et de l'art (éveil musical/ Théâtre/ écriture de contes).
- TAP autour de la nature (animations par la ferme de Grignon).

Les TAP ont été pensés pour être suivis sur une période de 6 à 7 semaines (périodes correspondant aux temps d'école entre les vacances scolaires). Chaque enfant doit pouvoir profiter des TAP des 3 axes. En début d'année les enfants inscrits seront répartis dans différents groupes selon leur âge.

La commune s'engageant envers les intervenants sur l'année entière, les parents doivent également s'engager pour l'année sur les jours de présence de leur enfant en TAP.

## Activités

Les activités proposées seront adaptées à chaque groupe selon l'âge et les aptitudes des jeunes participants. A ce jour, tous les intervenants nous ont indiqué leur volonté de participer à notre projet. Cette volonté n'ayant pas encore, pour des raisons logistiques, été concrétisée par des offres de prestation par écrit, nous ne pouvons garantir la présence de ces professeurs. Les références des professeurs qui assureront les animations seront disponibles dès septembre sur simple demande.

## Activités Sportives

Mesdames Valérie Breton, Lydie Deshayes, Julie Verhaghe, Cécile Perucho, Elodie Calippe, Monsieur Thierry Mouraux

## Activités Culturelles

Mesdames Alice Letumier, Virginie Camus, Agnès Boulay, Nathalie Pearson-Py, Camille Cresteil

## Activités Nature

Madame Sandie Fouquet animatrice à la Ferme de Grignon

## Spécificités

Après concertation avec les équipes enseignantes, il s'avère que le format d'1h30 n'est pas adapté aux enfants de petite et moyenne sections de maternelle et qu'une activité structurée n'est pas souhaitable pour eux. Il est donc proposé de privilégier des activités de détente en petit groupe.

Pour Les CM1-CM2 ils se verront proposer des activités au Centre Elie Ferrier : création d'un projet robotique : écriture de contes, activités sportives. Les enfants devront se rendre au centre par pédibus.

## Accueil de loisirs

L'association AIMEE accueillera les enfants inscrits les mercredis après midi hors vacances scolaires de 13h30 à 18h30 dans les locaux de l'école maternelle.

L'association leur proposera une succession de 3 ateliers (par groupe de 10 à 12 enfants d'âge similaire).

- Un atelier ludique Français-Anglais
- Un atelier ludique Français-Espagnol
- Un atelier d'éveil corporel

Les trois animatrices qui assurent ces ateliers sont formées à la méthode Montessori.

Les ateliers linguistiques seront avant tout ludiques et n'auront pas pour but un apprentissage de la langue, mais une familiarisation autour de jeux adaptés à l'âge de chacun :

- Travail thématique lié à la vie quotidienne, aux fêtes du monde anglophone et hispanophone.
- Fiches ludiques, mots croisés illustrés, jeux de différences, planches à compléter, exercices d'application ...).
- Documents sonores (chansons, petites histoires).

Les parents s'engagent pour l'année sur la présence de leur enfant le mercredi après-midi. Les enfants non inscrits à l'année pourront être accueillis dans la limite des places disponibles.